

# «14 millions d'habitants, c'est vivable»

## > Territoire

Pour Harry Gugger, architecte et professeur à l'EPFL, le potentiel urbain de la Suisse est largement sous-exploité

> Les villes moyennes du Plateau peuvent contribuer à améliorer la situation



Harry Gugger: «Des lignes directrices sont nécessaires.»

extrapolation de la croissance démographique récente. Reste à voir maintenant quels seront les effets de l'initiative de l'UDC sur cette évolution. Mais il est évident que la Suisse va rester une place économique attractive et que sa population continuera de croître. Je pense que nous pouvons accueillir une population beaucoup plus importante sans consommer davantage de surfaces agricoles ou de détente, par densification, et garantir une meilleure qualité urbaine dans le même environnement construit.

– Où vivra cette nouvelle population ?

– Les zones métropolitaines ont un potentiel de croissance, certes, mais il est bridé par le haut niveau des prix. Genève et Zurich ont atteint leurs limites, pas spatialement mais économiquement. En revanche, nombre d'autres villes du Plateau pourront absorber beaucoup de nouveaux habitants. Ce sont des localités qui ne sont plus de la campagne sans être encore tout à fait des villes et qui ont tout intérêt à

augmenter une densité aujourd'hui spécialement basse. Prenez Olten: il y a plus d'emplois que d'habitants, ce qui est une aberration du point de vue de l'aménageur urbain. Sans tomber dans le romantisme d'un mode de vie où on allait travailler à pied, je suis convaincu qu'en devenant plus urbaines, en offrant de manière compacte des services et des prestations culturelles, ces types de villes renforceront leur attractivité et permettront de réduire la mobilité. Entre parenthèses, toute la Suisse a une basse densité: le Grand Londres et ses 8 millions d'habitants tiennent sur une surface équivalente à la moitié du canton de Zurich.

– Mais comment favoriser l'urbanisation de ces localités ?

– Cela ne se fera pas naturellement et la loi du marché ne va pas davantage y mener. Il faut une volonté politique. Ce qui nous amène à la difficulté spécifique de l'aménagement dans un système fédéraliste. L'allocation des divers espaces nécessite une coordination, elle ne peut pas être réglée par la seule commune. Des lignes directrices fixées à haut niveau sont nécessaires. Le vote de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) va dans la bonne direction, mais il faut que les cantons suivent sans trop freiner le rythme.

– Durant la campagne précédant le vote du 9 février, on a beaucoup parlé en Suisse alémanique du «Dichtstress» (stress dû à la densité). Votre avis sur ce sentiment ?

– Je le situe parmi les éléments d'émotion et de peur qui ont pris beaucoup de place dans cette campagne. Mais les faits parlent en

faveur de l'immigration. De tous les pays européens, la Suisse est celui dont le PIB en a le plus profité. Je ne vois pas de Dichtstress en matière d'espace, mais on s'approche de la saturation en matière de mobilité. Dans la perspective d'une Suisse dont la population aurait quasiment doublé en 2048, la mobilité posera un bien plus grand problème que le logement.

– Pour des raisons de coût ?

– D'abord parce que les attentes de la population sont énormes. On veut pouvoir se rendre partout en une heure ou deux, on en a presque fait un droit de l'homme ! Mais la collectivité sera difficilement prête à financer le doublement d'infrastructures déjà très développées. Alors que les transports sont trop bon marché, comme le montrent les calculs des coûts réels.

– Quelles sont les conditions pour que l'accroissement de la population ne se fasse pas au détriment de la qualité de vie ?

– La première consiste à ne pas consommer davantage de terrains «libres», verts ou agricoles. Le charme de la Suisse, c'est «la ville dans le parc», et l'accès immédiat à la nature doit être absolument préservé. Cela implique de se restreindre à des zones déjà construites, voire, plus radicalement, à inverser le processus si l'on constate que l'on a construit dans des endroits inappropriés. Le pire serait un développement uniforme où l'on ne distinguerait plus les qualités des diverses zones. Il y a en tout cas un besoin de régulation.

– Croyez-vous à la densification verticale ?

– Je n'en suis pas le plus chaud partisan. La Suisse est un pays de petite morphologie et il y a peu de lieux qui se prêtent vraiment à la construction en hauteur, ou de fonctions qui le justifient absolument. Les tours ne sont pas indispensables à la densification et peuvent poser davantage de problèmes de société. Pour des bureaux, pourquoi pas ? Pour le logement, j'ai des doutes, vu le coût du m<sup>2</sup> en hauteur. Il faut en tout cas que les tours soient bien connectées en termes de mobilité.

– Dans votre étude «Swiss Lessons», qui vient de paraître en anglais, vous avez revisité le «portrait urbain» de la Suisse dressé en 2006 par ETH Studio Basel. Celui-ci découpait le territoire en cinq types de zones (aires métropolitaines, villes en réseau du Plateau, zones tranquilles, stations des Alpes et friches alpines). Où avez-vous vu les plus grands changements ?

– Cette analyse tient très bien le coup et cette sorte de plan de zones pour toute la Suisse reste pertinente. Nous constatons un changement du côté des «friches alpines», dont la dépopulation a été stoppée. De plus, avec le changement climatique qui fait remonter la limite des arbres, ces hauteurs deviendront productrices de bois. Le réchauffement touche aussi les grandes stations de montagne: seules les plus élevées pourront conserver le statut qui fait d'elles des parties du système métropolitain. La nécessité de préserver des «zones calmes» [ndlr: comme le Gros-de-Vaud ou la Gruyère, pour éviter l'urbanisation continue du plateau] n'a diminué en rien. Leur disparition serait une grande perte pour le caractère de la Suisse.

## L'histoire

### Une baby-sitter payée pour presque rien

Olivier Francey

Jeudi, la séance du parlement genevois a fini en vaudeville. Des portes qui claquent, des huées (mais pas de joutes aquatiques) et un président qui renvoie précocement les cent députés dans leur foyer. Les élus travaillent trop, les journées sont longues. Interminables, à en croire le bureau du Grand Conseil, puisque, contre l'avis de ses membres PLR et MCG, il décrète le sommeil pour tous. Ainsi, convoqués jeudi entre 8h et 23h, vendredi seulement jusqu'à 19h, les parlementaires quitteront à 18h15, l'échine courbée et le moral bas, la Tour Baudet. Triste sort.

Pour renvoyer des miliciens, le président du parlement, le socialiste Antoine Droin, fait appel à l'article 93 du règlement. Lequel autorise la levée d'une séance en «cas de troubles graves» apportés aux délibérations du Grand Conseil. Plus puissant qu'un somnifère, plus expéditif qu'un sédatif.

«Nous avons commis une erreur, celle de soumettre la décision du bureau à l'assemblée», reconnaît Salika Wenger (Ensemble à gauche). Une assemblée qui n'a pas manqué de contester la fermeture des portes. Sur les pavés de la rue de l'Hôtel de Ville, un élu commente. «Et dire que j'ai payé la baby-sitter pour rien.» Et dire qu'il reste près de deux cents objets à l'ordre du jour, aurait-il pu ajouter.

## L'initiative d'Ecopop est «valide mais dangereuse»

> Migrations Commission du National

Après le Conseil des Etats, la Commission des institutions politiques du National recommande à son conseil de rejeter l'initiative «Halte à la surpopulation» de l'Association écologie et population (Ecopop). Le peuple devrait voter cette année encore.

Par 17 voix sans opposition et 7 abstentions, la commission est contre ce texte. Elle estime que les mesures proposées ne permettent en aucun cas d'atteindre le but recherché, seraient incompatibles avec les obligations internationales de la Suisse et auraient des conséquences néfastes pour l'économie, ont indiqué jeudi les services du parlement.

Le texte d'Ecopop veut limiter la croissance de la population due à l'immigration à 0,2% par an. Seuls quelque 16 000 étrangers pourraient s'établir en Suisse chaque année. Les initiants exigent en outre que 10% des fonds de l'aide

au développement aillent au contrôle des naissances dans les pays pauvres.

La commission est aussi d'avis, par 17 voix contre 6, que l'initiative ne viole pas l'unité de matière. Elle se rallie, comme la Chambre des cantons, au principe qu'un texte peut prévoir plusieurs mesures si elles visent le même objectif.

Par 18 voix contre 7, elle a rejeté une proposition qui lui demandait de suspendre l'examen de l'initiative jusqu'à la fin de l'année afin d'attendre la mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse».

Vote le 30 novembre ?

Selon elle, un tel report serait assimilable à une manœuvre tactique. Un rejet du Conseil national à la prochaine session permettrait au contraire de faire voter le peuple le 30 novembre 2014 déjà. **ATS**

## L'eau et la glace au cœur de l'agglomération

> Vaud Une nouvelle patinoire et une piscine olympique couverte verront le jour à Malley. Le stade du Lausanne Hockey Club sera démoli. Les investissements dépassent 200 millions

A Malley, les autorités ont décidé de tout démolir pour mieux reconstruire. Une nouvelle patinoire plus grande et fonctionnelle que l'actuelle ainsi qu'une piscine olympique couverte verront le jour au cœur de l'agglomération lausannoise. Le stade de glace, où évolue le Lausanne Hockey Club (LHC), devrait ouvrir en 2020. Le bassin en 2022. Coût de l'opération: près de 220 millions.

Jeudi matin, deux conseillers d'Etat, les syndicats des trois communes concernées et le président de l'association Lausanne Région ont présenté le projet face aux médias. Réunis au centre de glace voué à la

disparition, les édiles ont défilé pour expliquer l'intérêt et les vertus de ce «pôle sportif» cantonal. Ce énième grand chantier vaudois valorise encore davantage une friche destinée à accueillir des milliers d'emplois et d'habitants. Une halte CFF a été inaugurée en 2012. Le tram est attendu d'ici à 2018.

La candidature de Lausanne pour les Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse de 2020 est également un puissant moteur de l'entreprise. Même si l'édification du complexe ne dépend pas de l'organisation des joutes sportives que le CIO attribuera en 2015 à la capitale ou à Brasov, sa concu-

rente roumaine, a précisé Philippe Leuba, conseiller d'Etat responsable de l'Economie et du sport.

«Caractère exemplaire»

La «piscinoire ou la patiscine» de Malley, selon le jeu de mots de Gustav Muheim, président de Lausanne Région – qui regroupe les 29 municipalités voisines de la ville-centre –, ressemble à un œuf de Colomb. Elle résout plusieurs problèmes à la fois. Daniel Brélaz, syndic de la capitale, a évoqué «son caractère exemplaire».

La piscine, dont on discute depuis longtemps, sera enfin réalisée et comblera la pénurie de plans d'eau

couvert. Une vasque de 50 mètres avec gradins pour les compétitions en côtoiera une de 25 et une fosse pour le plongeon. Le choix de Malley répond en outre à la nécessité de remplacer la piscine inscrite au programme Métamorphose. Dans le cadre de ce vaste plan urbanistique, celle-ci avait été imaginée au bord du Léman, reliée au stade de football. Idée abandonnée entre-temps pour construire l'enceinte vouée au ballon au nord de Lausanne.

De son côté, le centre de glace propriété des communes de Lausanne, Renens et Prilly devait être impérativement rénové, notamment pour des raisons de sécurité. A l'issue d'études diverses, au lieu d'aménager l'existant, il a été décidé de tout raser et de revoir la totalité du site. La patinoire sera plus grande (de 8500 à 10 000 spectateurs), plus confortable, accessible aux manifestations musicales et économe en énergie.

La proximité des deux équipements rationalise en outre la logistique, comme les installations de réchauffement de l'eau et de production de la glace.

Enfin, le projet règle le casse-tête des investissements et de l'exploitation. Il fallait que le nouveau centre sportif implique l'ensemble des collectivités publiques par-dessus les réticences des uns et des autres. En ce qui concerne les investissements, Lausanne couvrira la quasi-totalité de la construction de la piscine (94 millions). En revanche, la patinoire (123 millions) sera répartie entre la capitale, Prilly, Renens, le canton de Vaud (30 millions) et le LHC (5 millions).

Les charges totales de fonctionnement, soit 11,5 millions annuels, seront répercutées sur Lausanne, Renens et Prilly, ainsi que sur les localités de Lausanne Région. Ces dernières ont déjà accepté le principe. Les parlements communaux seront appelés à le ratifier définitivement. **Marco Danesi**

## Le voile islamique banni de l'école valaisanne ?

> Cultures Nouvelle initiative de l'UDC

On reparle d'interdiction du foulard islamique. C'est, cette fois, l'UDC valaisanne qui envisage de lancer une initiative populaire visant à interdire principalement le voile dans les écoles publiques du canton. Le parti a pris cette décision après le récent rejet par le Grand Conseil d'un postulat sur le sujet.

Dans son texte, refusé le 14 mars par le parlement valaisan par 63 voix contre 56 et 4 abstentions, l'UDC demandait une loi vi-

sant à interdire tout couvre-chef à l'école publique valaisanne. Du sweat à capuche à la casquette, en passant par le voile islamique.

L'initiative cantonale, que l'UDC prévoit de lancer l'automne prochain, devrait se concentrer sur le voile islamique uniquement. «Notre objectif est de l'interdire dans les écoles publiques, nous ne nous en cachons pas», a indiqué jeudi Jean-Luc Addor, vice-président de l'UDC du Valais romand (UDCVR). **ATS**



Image du complexe, tirée d'une étude de faisabilité. Deux piscines et une fosse de plongeon à gauche; une patinoire (capacité: 10 000 spectateurs) à droite.